

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle municipale, le **mardi 8 mars 2022** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire
Madame Cathy Michel, conseillère
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller
Monsieur Jason Tousignant, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présents :

Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier
Madame Dominique Lapointe, directrice générale et greffière-trésorière
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

Est absent

Monsieur Daniel Brisson, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption ordre du jour
3. Assermentation du directeur général et greffier-trésorier
4. Période de questions
5. Adoption du procès-verbal
6. Finances
 - 6.1 Revenus
 - 6.2 Dépenses
7. Dépôt de documents
 - 7.1 Déclaration des prélèvements d'eau 2021
8. Avis de motion, projets de règlements et adoption
 - 8.1 Avis de motion - Règlement 390-2022 abrogeant le règlement 357-2018 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
9. Frais annuels d'association, de congrès et de formation - ADMQ
10. Balayage de rue 2022
11. Programme d'aide à la voirie locale - volet entretien des routes locales (PAVL - ERL)
12. Ressources humaines
 - 12.1 Travaux publics
 - 12.2 Direction générale
 - 12.2.1 Mise à jour des signataires autorisés au compte bancaire
 - 12.2.2 Carte Visa Desjardins
 - 12.2.3 Plan de mesures d'urgence - Coordonnateur
 - 12.2.4 Accès à l'information - Nomination
13. Revitalisation du milieu urbain - Nouveau développement
 - 13.1 Vente d'un terrain - Lot 6 496 403
 - 13.2 Vente d'une parcelle de terrain - Lot 6 496 402
 - 13.3 Fonds d'aide au développement du milieu - Phase 2 complétée
14. Achat d'un brise vide APCO-SP3
15. Achat d'un ordinateur portable
16. Semaine Québécoise de la Déficience intellectuelle
17. Rapport des élus
18. Correspondances
19. Varia
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

32-03-22

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. ASSERMENTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je, Renaud Labrecque, résidant au 4060, chemin de Tilly à Saint-Antoine-de-Tilly, m'engage à exercer ma fonction de directeur général et greffier-trésorier conformément à la Loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité, des habitants et des contribuables qui la compose.

Signé à Parisville, ce 8 mars 2022

Renaud Labrecque
Directeur général et greffier-trésorier

Assermenté devant moi, René Guimond, maire, à Parisville ce 8 mars 2022

René Guimond
Maire

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

33-03-22

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 1er février 2022 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

6. FINANCES

6.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 98 334.47\$ incluant les revenus de perception.

34-03-22

6.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la Municipalité:

Février 2022

- FOURNISSEURS: 56 059.54\$
- SALAIRES: 16 673.15\$

ADOPTÉE

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1. DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU 2021

Le Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau oblige tous ceux qui prélèvent directement dans l'environnement des volumes de 75 000 litres d'eau et plus par jour à soumettre au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), une déclaration des volumes d'eau qu'ils ont prélevés.

La déclaration des prélèvements d'eau pour l'année 2021 a été transmise via le service électronique de gestion des prélèvements d'eau du MELCC le 7 mars 2022.

8. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION

8.1. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 390-2022 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 357-2018 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Je, Jason Tousignant, conseiller #5, donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 390-2022 abrogeant le règlement 357-2018 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Parisville. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

35-03-22

9. FRAIS ANNUELS D'ASSOCIATION, DE CONGRÈS ET DE FORMATION - ADMQ

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au budget que le directeur général adhère à l'ADMQ au montant de 939\$, plus taxes applicables, et à l'assurance responsabilité au montant de 395\$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'IL est aussi prévu que la directrice générale adjointe adhère annuellement à l'ADMQ au montant de 495\$, plus taxes applicables, et à l'assurance responsabilité au montant de 395\$, taxes incluses, afin de favoriser la formation continue;

CONSIDÉRANT QU'il est également prévu que le directeur général et la directrice générale puisse assister au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra les 13, 14 et 15 juin 2022, au Centre des congrès de Québec au montant de 539\$, plus taxes applicables, chacun;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser le directeur général ainsi que la directrice générale adjointe à cotiser à l'ADMQ pour 2022, de s'inscrire à des programmes de formation en ligne et aux ateliers complémentaires, sous approbation préalable du conseil et de procéder à l'inscription pour le congrès 2022 de l'ADMQ.

Que les frais d'inscription soient payés par la municipalité, les frais de déplacement, d'hébergement, de stationnement et autres dépenses réellement encourues, soient remboursés sur présentation de pièces justificatives (selon le règlement et les sommes budgétées).

ADOPTÉE

36-03-22

10. BALAYAGE DE RUE 2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder prochainement au balayage des rues, des trottoirs, des stationnements ainsi que de la piste piétonnière et cyclable;

CONSIDÉRANT la soumission reçue des Entreprises Édouard Paquette au tarif de:

Service de balayage de la piste piétonnière et trottoirs	320.00 \$
Service de balayage de la piste cyclable	225.00 \$
Service de balayage des routes 265 et 226 (à 100%)	1660.00 \$
Service de balayage des rues et stationnements	1380.00 \$
Transport de la machinerie	125.00 \$
Service de transport du sable avec camion-benne et homme pour travail manuel avec balai mécanique et souffleur	1075.00 \$

CONSIDÉRANT QUE nous estimons un prix forfaitaire de 4 785\$ plus les taxes applicables pour effectuer le balayage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'octroyer le contrat de balayage de rues, incluant la route 265 et 226, des stationnements et trottoirs ainsi que de la piste piétonnière et cyclable à Entreprises Édouard Paquette.

ADOPTÉE

37-03-22

11. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (PAVL - ERL)

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 33 659\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la Municipalité de Parisville informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

12. RESSOURCES HUMAINES

38-03-22

12.1. TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la situation actuelle des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit d'avoir en poste un inspecteur municipal à temps plein;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la municipalité débute la diffusion de l'offre d'emploi sur tout le territoire de la municipalité, sur le site d'Emploi-Québec ainsi que sur les médias sociaux et le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE

12.2. DIRECTION GÉNÉRALE

39-03-22

12.2.1. MISE À JOUR DES SIGNATAIRES AUTORISÉS AU COMPTE BANCAIRE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier les signataires autorisés au compte bancaire Desjardins Entreprises;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Renaud Labrecque, soit inscrit en tant que signataire autorisé au compte bancaire Desjardins Entreprises, incluant les chèques et effets bancaires de tous les folios gérés par la municipalité ainsi que les documents de toutes transactions de la municipalité.

Que madame Dominique Lapointe soit retirée de la liste des signataires autorisés.

ADOPTÉE

40-03-22

12.2.2. CARTE VISA DESJARDINS

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Renaud Labrecque à titre de directeur général;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville bénéficie actuellement d'une carte de crédit limitée à 3 000\$ contrôlée par la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- Que la directeur général soit autorisé à présenter à Visa Desjardins une demande d'émission d'une carte de crédit affaires au nom de la Municipalité de Parisville;
- Que le directeur général soit autorisé à signer, au nom de la municipalité, tout document nécessaire ou utile pour donner effet aux présentes;
- Que le directeur général soit nommé gestionnaire du compte en remplacement de Mme Dominique Lapointe et que la carte émise au nom de cette dernière soit annulée.

ADOPTÉE

41-03-22

12.2.3. PLAN DE MESURES D'URGENCE - COORDONNATEUR

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mettre à jour le Plan des mesures d'urgence de la Municipalité de Parisville suite au mouvement de personnel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De nommer monsieur Renaud Labrecque en tant que coordonnateur des mesures d'urgence de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

42-03-22

12.2.4. ACCÈS À L'INFORMATION - NOMINATION

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mettre à jour le nom du responsable de l'accès à l'information au sein de la Municipalité de Parisville suite au mouvement de personnel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De nommer monsieur Renaud Labrecque à titre de responsable des dossiers de l'accès à l'information.

ADOPTÉE

13. REVITALISATION DU MILIEU URBAIN - NOUVEAU DÉVELOPPEMENT

43-03-22

13.1. VENTE D'UN TERRAIN - LOT 6 496 403

CONSIDÉRANT QUE Gestion Pascal Pérusse Inc. désire faire l'achat d'une parcelle de terrain du lot 6 083 218 et ainsi créer un nouveau lot;

CONSIDÉRANT QUE le terrain a été arpenté, aux frais de la municipalité, afin d'établir précisément la superficie et par conséquent le prix de vente, créant ainsi le lot 6 496 403, d'une superficie de 879 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la vente du terrain inclut tous les frais relatifs à l'installation des services de l'eau, des égouts et du pluvial. La municipalité consent également à autoriser un branchement public supplémentaire qui sera réalisé simultanément avec les travaux de réfection des conduites de la rue Principale Ouest;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs à l'acte notarié ainsi que le choix du notaire sont sous la responsabilité de l'acheteur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la paroisse de Parisville vend ses terrains aux conditions suivantes:

- le prix de vente est de 10.00\$ du mètre carré;

- l'acheteur s'engage à bâtir, sur le lot 6 496 403, un immeuble comportant deux unités de logement, en conformité au règlement d'urbanisme de la municipalité en vigueur. Le terrain doit être construit dans les douze mois de la signature du contrat;

- le bâtiment, devra être habitable dans les douze mois de la signature du contrat et devra être porté au rôle d'évaluation pour être taxé par la municipalité;

- En cas de vente de la propriété, le délai prescrit pour bâtir est toujours valide et se poursuit;

- Si les conditions ne sont pas respectées, le terrain redeviendra la propriété de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE monsieur René Guimond, maire et monsieur Renaud Labrecque, directeur général, sont mandatés pour la signature de tous les documents relatifs à la vente de cette propriété;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De vendre une parcelle du lot 6 083 218 d'une superficie de 879 mètres carrés au montant de 8 790\$, plus les taxes applicables, à Gestion Pascal Pérusse Inc. afin de créer le nouveau lot 6 496 403.

ADOPTÉE

44-03-22

13.2. VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN - LOT 6 496 402

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Habel désire faire l'achat d'une parcelle de terrain du lot 6 083 218 et le joindre au lot 6 083 206 déjà existant;

CONSIDÉRANT QUE la parcelle de terrain a été arpenté, aux frais de la municipalité, afin d'établir précisément la superficie de 81.4 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction crée le nouveau lot suivant 6 496 402 à la suite de l'ajout de la dite parcelle de terrain au lot 6 083 206 déjà existant;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente est de 10.00\$ du mètre carré;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs à l'acte notarié ainsi que le choix du notaire sont sous la responsabilité de l'acheteur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur René Guimond, maire et monsieur Renaud Labrecque, directeur général, sont mandatés pour la signature de tous les documents relatifs à la vente de cette propriété;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De vendre une parcelle du lot 6 083 218 d'une superficie de 81.4 mètres carrés au montant de 814\$, plus les taxes applicables, à Monsieur Gilles Habel afin de le joindre au lot 6 083 206 et ainsi créer le nouveau lot 6 496 402.

ADOPTÉE

45-03-22

13.3. FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU - PHASE 2 COMPLÉTÉE

CONSIDÉRANT QUE selon la convention de partenariat intervenue entre la Caisse Desjardins et la Municipalité de Parisville concernant notre demande de soutien financier au Fonds d'aide au développement du milieu, l'article 2 stipulait que la caisse s'engageait à verser à la municipalité une somme de 50 000\$ payable en un seul versement, lorsque les travaux de la phase 2 auront été réalisés ou complétés;

CONSIDÉRANT QUE la phase 2 du projet de revitalisation comprenait l'acquisition de la propriété située au 960, rue Principale, la démolition des bâtiments, le réaménagement, le terrassement et le lotissement du terrain ainsi que la promotion du nouveau développement;

CONSIDÉRANT QU'un premier terrain a également trouvé preneur et que de premières unités d'occupation y seront construites dès le printemps 2022;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De confirmer à la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière-du-Chêne que la phase 2 du projet de revitalisation du milieu urbain soutenu par le FADM est maintenant complétée.

ADOPTÉE

46-03-22

14. ACHAT D'UN BRISE VIDE APCO-SP3

CONSIDÉRANT QUE l'équipement en place au poste de pompage SP3 ne fonctionne plus adéquatement;

CONSIDÉRANT QUE les risques de bris sur le réseau d'égout sont possibles si la pièce n'est pas changée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser l'achat d'un brise vide APCO pour le poste de pompage SP3 de la Municipalité de Parisville au coût 965.00 \$ plus les taxes applicables chez Les Contrôles PROVAN Associés Inc.

ADOPTÉE

47-03-22

15. ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur de la direction générale est désuet tant au niveau de sa rapidité que de sa capacité;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur habituel des suites Office de la Municipalité est ADN communication et celui-ci détient une bonne connaissance du parc informatique municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser l'achat d'un ordinateur portable chez Dell Canada ainsi que la suite Office 365 chez ADN communication pour le poste de travail de la direction générale de la Municipalité de Parisville au coût de 1949\$ avant les taxes applicables.

ADOPTÉE

48-03-22

16. SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

CONSIDÉRANT Qu'au Québec, de nombreux citoyens et citoyennes vivent avec une déficience intellectuelle les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville a à coeur l'inclusion et la participation des personnes vivant avec une déficience intellectuelle dans toutes les sphères de notre communauté

CONSIDÉRANT QUE la 34e édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité envers les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et leur famille

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens et favoriser l'établissement d'une société plus inclusive.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De proclamer la semaine du 20 au 26 mars 2022, Semaine québécoise de la déficience intellectuelle et d'inviter la population à s'y impliquer.

ADOPTÉE

17. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

18. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

19. VARIA

NIL.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

49-03-22

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 20h16 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 5 avril 2022.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. René Guimond, maire

M. Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier